

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2014  
(convocation du 12 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h  
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30  
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard  
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle  
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h  
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10  
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

#### **EXCUSES :**

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention d'actions foncières relative au projet 50 000 logements -  
Approbation - Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux souhaite développer des outils d'action foncière complémentaires afin de favoriser la production de logements dans le cadre d'opérations d'aménagement et de construction.

Au moment où le dispositif « 50 000 logements le long des axes de transport en commun entre dans une phase opérationnelle, La Cub confie à La Fab, sur ses périmètres d'intervention et dans le cadre du projet « 50 000 logements » une mission d'acquisition et de portage foncier sur un objectif à court ou moyen terme, en complément des missions déjà confiées concernant la mise en œuvre des actions opérationnelles comme les îlots témoins et la préparation des opérations d'aménagement.

Cette convention a donc pour objet de prévoir les modalités de cette action en préfiguration des opérations d'aménagement et de production de logements confiées par La Cub et inscrites au programme de travail de La Fab.

Les principales dispositions en sont les suivantes :

- Cette mission porte exclusivement sur les secteurs d'intervention de La Fab, et concerne des biens dont l'appropriation s'avèrera nécessaire à la réalisation des opérations de construction de logements et/ou de surfaces commerciales ou d'activité, éventuellement après remembrement ou dans le cadre d'opérations ou de projets d'aménagement que La Cub serait amenée à confier à La Fab.
- La mission confiée à la Société par la présente Convention porte sur l'ensemble des tâches suivantes :
  - la recherche de terrains,
  - les négociations,
  - la réalisation de toutes les démarches nécessaires jusqu'à la signature des actes d'acquisition (relations avec les notaires, saisine de France Domaines, ...) ainsi que la mise en place des moyens financiers nécessaires (prêts Gaia de la Caisse des Dépôts et Consignations, financements bancaires, et tout autre concours financier...),

- la gestion des biens et leur revente.
- La Fab rendra compte de l'exécution de cette mission au Comité de projet 50 000 logements pour le compte duquel La Fab produira un compte-rendu trimestriel. En outre, les modalités de contrôle de cette mission par La Cub entreront dans le cadre général du contrôle analogue de La Cub sur la Société Publique Locale tel que défini par les statuts de la société. Enfin des échanges d'expertise technique seront menés entre La Fab et la Direction du Foncier compte tenu de la connaissance de cette dernière du marché foncier de l'agglomération et par souci de cohérence en termes d'intervention publique visant à une modération des prix.
- La Fab sera soumise aux mêmes obligations que La Cub en termes de consultation du service des Domaines. Elle devra recueillir l'accord de La Cub si le prix d'acquisition des terrains était supérieur à l'évaluation de France Domaines.

Cette mission particulière confiée à La Fab vise exclusivement le foncier inscrit dans une perspective opérationnelle court terme dans le cadre des projets 50 000 logements. Ce dispositif vise donc à ce que La Fab gère un flux (entre achats et ventes) mais pas à se constituer un stock.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Communauté**

**VU** la loi n°2010-559 instaurant les sociétés publiques locales (SPL),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1531.1 relatif aux sociétés publiques locales (SPL),

**VU** la délibération n°2011/0770 du Conseil communautaire du 25 novembre 2011,

**VU** la délibération n°2011/0860 du Conseil communautaire du 16 décembre 2011,

**VU** la délibération n°2014/0805 du Conseil communautaire du 19 décembre 2014 confiant à La Fab un marché de prestation global,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Communauté urbaine de conclure une convention d'action foncière relative au projet 50 000 logements avec la société publique locale afin de répondre aux objectifs de production de logements,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** les termes de la convention d'action foncière entre la Communauté urbaine et La Fab, telle qu'annexée à la présente délibération sont approuvés,

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer la présente convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. MANGON ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

M. MICHEL DUCHENE

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2015